AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5135
FR0000039620-FS1350

25 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 25 novembre 2020, la société Henderson Global Investors Limited[1] (201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 16 novembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 069 564 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MERSEN sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 24 novembre 2020, pour le compte desdits fonds, 1 110 404 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 5,32% du capital et 4,54% des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par Janus Henderson Group plc. La société Henderson Global Investors Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 858 964 actions représentant 24 435 531 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.